

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de  
**L'HÉRAULT**

ARRONDISSEMENT de  
**BEZIERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MARAUSSAN**

Nombre de Membres

du Conseil Municipal	27
En exercice	27
Présents	24
Votants	25

Date de la convocation :  
20/05/2026  
Date de l'affichage :  
20/05/2026

**DELIBERATION N°13 DU 26 MAI 2026**

**L'an deux mille vingt-six,  
Le vingt-six mai, à 18 heures 30  
Le Conseil Municipal de la commune s'est réuni, en session ordinaire,  
au nombre prescrit par la loi, au Centre Associatif et Culturel  
« Esprit Gare » sis Place Marcel Barrère, sous la présidence de  
Madame Marlène PUCHE, Maire.**

**Présents** : Patrick ANGLES, Anne AURIOL, Sophie BALLESTER, Lydia BARTHES, Alain BARTHEZ, Anaïs BASCHET, Jean-Christophe BOUCAUD, Pascale CLAVEL, Thierry DAURAT, Candice DELAIRE-COURTES, Brice FORGET, Thomas GARCIA, Jean-Philippe JUAN, Sarah KALFON, Sandrine MELLOULI, Sandra PACHOT, Serge PESCE, Marlène PUCHE, Nathalie PUECH, Babou RATINEY, Rodolphe SANCHEZ, Jérémy SANSA, Alain TAURINES, Anne-Catherine TERRY

**Absents excusés** : Bertrand CAVAILLES (procuration à Thomas GARCIA), Françoise EHINGER, Pascal RIGATTIERI

**Secrétaire de séance** : Jean-Christophe BOUCAUD

**Objet : Conseil des anciens – Renouvellement et désignation des membres**

Vu la délibération n° du 19 juin 2024 portant création d'un conseil des anciens ;  
Vu les élections Municipales du 15 mars 2026 et l'installation du nouveau Conseil municipal ;  
Considérant la volonté de la commune de maintenir une instance consultative permettant d'associer les aînés de la commune à la vie locale ;  
Considérant qu'il convient de renouveler la composition du Conseil des anciens ;  
Il est proposé au Conseil municipal de désigner 10 membres pour composer le Conseil des anciens.

Accusé de réception en préfecture  
034-213401482-20260526-DEL13-260526-DE  
Date de télétransmission : 01/06/2026  
Date de réception préfecture : 01/06/2026

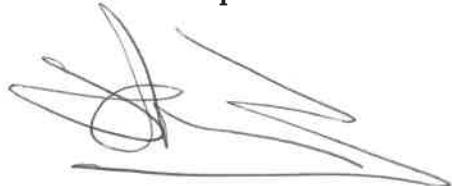
**Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :**

- **Désigne** les membres suivants pour composer le Conseil des anciens :  
  
Guy ALBECQ, Françoise ANGLES, Gérard AURIOL, René CABANE,  
Anne GARCIA, Michel GRAMUNT, Michel LIGNON, Gilbert MORENO,  
Martine SIGNOUREL, Brigitte SOULET ;
  
- **Donne** pouvoir à Mme le Maire pour signer toute pièce afférente et mener à bien l'opération.

*Fait et délibéré le jour, mois et  
an susdits.*

*Pour copie conforme.*

Le secrétaire de séance,  
Jean-Christophe BOUCAUD



Le Maire,  
Marlène PUCHE



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
- Informe qu'en vertu du décret N°83.1025 du 29/11/1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art. 9) (JO du 03/12/1983) modifiant le décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art.1 - A 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.  
- Porte la présente au recueil des actes administratifs de la Commune.  
- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
034-213401482-20260526-DEL13-260526-DE  
Date de télétransmission : 01/06/2026  
Date de réception préfecture : 01/06/2026